

PROCES-VERBAL
du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu
le 06 novembre 2001 sur le CAMPUS de FOUILLOLE
sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE
Administrateur Provisoire de l'Université

MEMBRES ELUS/DESIGNES PRESENTS :

| | | |
|-------|-----------------|---------------|
| MM. | Jean-Marie | BRETON |
| | Christian | TUTIN |
| | Ousseynou | NAKOULIMA |
| | Eustase | JANKY |
| | Henri | CLERGEOT |
| | Georges | VIRASSAMY |
| | Jean | BERNABE |
| | Lionel | DAVIDAS |
| | Maurice | BURAC |
| | Christian | THERESINE |
| | Alain | MAURIN |
| | Yves | JASOR |
| | Vincent | VALMORIN |
| | Christian | ALIN |
| | Laurent | LINGUET |
| | Fily | KOUADIO |
| | Philippe | SAINT-CYR |
| | Raphaël | CONFIANT |
| | Gerry | L'ETANG |
| | Stéphane | GRIVELET |
| Mmes | Marie-Claude | LESCS |
| | Yolaine | TARADE |
| MM. | Yvon | JOSEPH |
| | Olivier | PORTECOP |
| | Alain | MARBOT |
| M. | Xavier | ASSELOS |
| M. | Watson | JEAN-BAPTISTE |
| M. | Olivier | GIBBONS |
| M. | Daniel | MONTGENIE |
| Melle | Aude | JUNIEL |
| M. | Tedd | ETILE |
| M. | Emmanuel | OLIVIER |
| Melle | Carinne | BERNARD |
| MM. | Medhi | PINEAU |
| | Marius, Grégory | FUMONT |

| | | |
|------|------------|-----------------------------------|
| M. | Maxence | DELUGE |
| M. | Vital, Max | GLAUDE |
| M. | Hervé | TOUSSAY |
| Mmes | Viviane | TCHUNG-MING (CRESTIG Guyane) |
| | Alice | PIERRE-JOSEPH (URAPEG Guadeloupe) |

MEMBRES ELUS/DESIGNES AYANT DONNE PROCURATION :

| | | |
|-----|------------|--|
| MM. | Fred | CELIMENE à M. Georges VIRASSAMY (<i>à partir de 11 h 30</i>) |
| | Alex | OUENSANGA à Monsieur Ousseynou NAKOULIMA |
| Mme | Marie-Noël | CAZALON à Mme Marie-Claude LESCO |
| M. | Joseph | HO TEN YOU à M. Hervé TOUSSAY (<i>à partir de 11 h 30</i>) |
| M. | Roberto | VISIGALLI à Mme Viviane TCHUNG-MING |

MEMBRES ELUS/DESIGNES ABSENTS :

| | | |
|------|-----------|--------------------|
| MM. | Claude | MAILLE |
| | Georges | JEAN-BAPTISTE |
| | Michel | MORON |
| | Justin | DANIEL |
| Mmes | Ellen | YALLA |
| | Pascale | RICHER |
| | Béatrice | VIVIES |
| MM. | Renaud | PALACANDE |
| | Christian | THENARD |
| | Miguel | LAVENTURE (excusé) |
| | Lucien | PARIZE |
| | Roger | de JAHAM |

INVITES PRESENTS :

| | | |
|------|-----------------|---|
| Mme | Francine | FEBRER, Secrétaire Général de l'U.A.G. |
| MM. | Luc | LELARGE, Agent Comptable de l'U.A.G. |
| | Patrice | GODARD, Adjoint du Secrétaire Général de l'U.A.G. |
| | Jacques | MORVAN, Chef de la D.A.G. |
| | Nicolas | KEZIE, Représentant le Directeur du S.E.P.F.C. |
| Mmes | Frantz | HERVE-MOÏSO, Chef de Cabinet - Secrétariat |
| | Marie-Françoise | BERNABE |
| | Rose-Marie | MORAVIE, Administrateur de l'I.U.F.M. |
| | Christiane | SALOMON |
| M. | Jean-Georges | CHALI |

INVITES ABSENTS :

| | |
|----|--|
| M. | Le Recteur de l'Académie de la Guyane (excusé) |
| M. | Le Recteur de l'Académie de la Martinique (excusé) |
| M. | Le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe |

Le quorum étant atteint, Monsieur ARCONTE, ouvre la séance.

Monsieur ARCONTE rappelle l'ordre du jour et demande les questions diverses que l'on souhaite voir traiter.

- 1) Approbation des procès-verbaux des réunions des 07 et 24 /09/2001
- 2) Election du vice-président étudiant (2^e vice-président du conseil),
- 3) Désignation des organisations syndicales,
- 4) Election des membres de la Section Permanente du Conseil d'administration,
- 5) Approbation des demandes d'habilitation,
- 6) Examen des premières propositions du contrat d'établissement,
- 7) Questions diverses.

Monsieur BURAC souhaite que Madame MORAVIE, dans la perspective de l'installation de trois I.U.F.M., informe le Conseil sur les appels d'offre qui sont ouverts pour la désignation des prochains directeurs ;

Monsieur NAKOULIMA voudrait faire un point sur la D.G.F. 2002 et l'insuffisance des crédits de fonctionnement, suite à la Commission des Moyens du 23 octobre dernier ;

Monsieur TUTIN demande des précisions sur la fermeture de l'accès distant avec le serveur de l'Université ;

Madame le Secrétaire Général, à la demande de l'Agent Comptable, souhaite que soit inscrite le vote d'une D.B.M. (transfert de compte à compte pour terminer l'année) ;

Monsieur VALMORIN voudrait que soit abordée la demande de l'Association des Jeunes chercheurs qui souhaite obtenir une boîte aux lettres et faire partie de la liste de diffusion de l'Université.

L'ordre du jour est complété par les différentes questions diverses.

La première question diverse concernant l'appel d'offres pour la direction de l'I.U.F.M. est abordée tout de suite, Mme MORAVIE ne pouvant être présente l'après-midi.

Madame MORAVIE précise qu'il s'agit d'une brève information et rappelle la décision de création au 1er janvier 2002 de trois I.U.F.M. (J.O. du 18 octobre). Un délai d'un mois est accordé à toute personne habilitée à travailler dans un I.U.F.M. pour faire acte de candidature à la direction des I.U.F.M. Le délai de réception des candidatures est fixée au 17 novembre 2001.

Monsieur ARCONTE, fait un point sur les prochaines élections fixées au 16 novembre. Il rappelle que la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 07 novembre minuit.

S'agissant des membres faisant partie de plusieurs conseils, il leur est demandé de transmettre à l'administration, le nom de la personne appelée à les suppléer. Cette information doit parvenir au plus tard le 08 novembre minuit. Neuf membres sont concernés par cette mesure.

Le premier point de l'ordre du jour est ensuite abordé.

1- Approbation des procès-verbaux des réunions des 07 et 24 septembre 2001

M. ARCONTE demande les observations que soulève l'examen du procès-verbal du 07 septembre.

Monsieur BRETON indique qu'il est porté absent alors qu'il avait adressé un pouvoir.

Il lui est indiqué que ce pouvoir était nul puisqu'adressé à un professeur qui n'est pas membre du Conseil .

Aucune autre observation n'est formulée ; le procès verbal mis aux voix, est adopté à la majorité, moins 4 abstentions et 6 membres ne prenant pas part au vote.

S'agissant du procès-verbal du 24 septembre, aucune remarque n'est formulée. Mis aux voix, il est approuvé à la majorité, moins 3 abstentions et trois membres ne prenant pas part au vote.

2 - Election du Vice-Président Etudiant

Monsieur ARCONTE rappelle qu'il s'agit d'une proposition qui avait déjà été soumise au Conseil du mois de juin 2001. Le principe de ce deuxième vice-président étudiant avait été retenu. Il s'agit aujourd'hui, de faire aboutir ce projet.

Monsieur KOUADIO souhaiterait avant de se prononcer, avoir de plus amples informations sur le rôle de ce deuxième vice-président étudiant.

Monsieur BURAC lui fait une information, à partir du document, remis lors de ce conseil de juin (cf. document joint).

Monsieur ARCONTE fait appel aux candidatures.

Monsieur Grégory FUMONT et Mademoiselle Aude JUNIEL se déclarent candidats à cette fonction.

Après avoir entendu ces deux étudiants sur leur motivation et l'implication qu'ils souhaitent avoir dans la vie de l'université, il est proposé de passer au vote.

Monsieur MAURIN voudrait savoir si les étudiants se sont prononcés sur le principe de l'alternance pour cette vice-présidence.

Monsieur FUMONT répond par l'affirmative.

Monsieur NAKOULIMA demande aux étudiants quelle sera leur implication dans l'amélioration de la pédagogie et l'organisation de l'enseignement (groupe de TD, ...)

C'est à leurs yeux, une mission prioritaire de cet élu, qui devra être à même de porter un avis sur l'enseignement.

Mademoiselle JUNIEL précise que c'est déjà le rôle des tuteurs, expérience mise en place il y a un peu plus de deux ans et dans laquelle elle est partie prenante.

Les membres sont donc appelés à se prononcer sur ces deux candidatures.

Pour être élu, le candidat doit cumuler trente voix. Il y a 42 votants.

Au premier tour des élections, le résultat est le suivant :

- Mlle JUNIEL : 26 voix
- M. FUMONT : 14 voix
- deux bulletins blancs

Un second tour s'avère nécessaire. Le résultat est le suivant :

- Mlle JUNIEL : 31 voix
- M. FUMONT : 08 voix
- trois bulletins blancs.

Mademoiselle JUNIEL est donc élue deuxième vice-président du conseil d'administration.

Les membres du Conseil la félicitent et Monsieur ARCONTE lui demande de prendre place à côté de Monsieur BURAC, premier vice-président du Conseil d'administration

3 - Désignation des organisations syndicales

Monsieur ARCONTE rappelle que l'administration avait fait, par courrier du 12 septembre, un appel à candidature auprès de toutes les organisations syndicales salariées et non salariées. Il y a eu un envoi direct aux organisations et une sous le couvert des Présidents des Conseils Economiques Sociaux et Régionaux des trois départements. Une date limite de réponse avait été fixée. Une réponse par fax était souhaitée.

Certaines organisations n'ont pas répondu dans les délais. C'est ainsi que :

- pour la Guadeloupe, les organisations syndicales salariées suivantes ont été retenues. Il s'agit de : C.T.U., F.O., C.G.T.G. et U.N.S. ;
- pour la Martinique, la C.D.M.T. ;
- pas d'organisation pour la Guyane.

Pour les organisations non salariées, seules deux organisations de la Guadeloupe ont répondu à l'appel à candidature : l'Association des M.P.I. et l'Union des Entreprises.

Madame TCHUNG-MING précise, s'agissant des organisations salariées, que la C.T.U. a un équivalent tant en Martinique (C.D.M.T.) qu'en Guyane (C.D.T.G.).

Monsieur THERESINE convient que déjà, lors des deux dernières réunions, la C.T.U. et l'U.G.T.G étaient en lice. L'U.G.T.G. étant éliminée pour candidature hors délai, il convient de se prononcer sur la candidature de la C.T.U. qui est présente sur les trois sites.

La proposition est donc mise aux voix. Pour être retenue, la C.T.U. doit obtenir 39 voix.

Pour la C.T.U. : 1^{er} tour, 41 votants : un étudiant s'étant entre temps absenté.

Les résultats du vote sont les suivants :

- C.T.U. : 32 voix
- 7 bulletins blancs
- 2 votes nuls.

Un deuxième tour est organisé. Les résultats sont les suivants :

- C.T.U. : 35 voix
- 6 bulletins blancs
- un vote nul

Monsieur ARCONTE rappelle qu'il convient, aujourd'hui de retenir les organisations syndicales et fait appel au sens de responsabilité de chacun. Le conseil doit être complété avant l'élection du président, prévue le 16 novembre 2001.

Un étudiant arrivé en cours de séance, le nombre de votants est alors de 43.

Un troisième tour est alors organisé avec comme résultats :

- C.T.U. : 39 voix
- 4 bulletins blancs

La Centrale des Travailleurs Unis (C.T.U.) est donc élue.

S'agissant des organisations syndicales non salariées, Madame TCHUNG MING, pour répondre à la demande de Monsieur TUTIN indique qu'elle n'a pas d'informations particulières concernant l'Union des Entreprises, mais les M.P.I. sont des organisations implantées dans les trois départements.

Monsieur MAURIN précise que cette organisation, qui est en fait l'association des Moyennes et Petites Industries, est connue de l'Université et particulièrement à l'U.F.R. de sciences juridiques et économiques de Guadeloupe avec laquelle un partenariat est souvent établi, notamment lors des stages étudiants.

Les membres sont appelés à se prononcer sur l'une ou l'autre des candidatures.

Le résultat du premier tour est le suivant :

- M.P.I. : 36 voix

- Union des Entreprises : 1 voix
- 6 bulletins blancs

Le deuxième tour donne les résultats suivants :

- M.P.I. : 37 voix
- Union des Entreprises : aucune voix
- 5 bulletins blancs
- un vote nul

L'Administrateur Provisoire fait encore une fois appel au sens des responsabilités de chacun pour un fonctionnement correct de notre établissement.

Un troisième tour est organisé avec comme résultats :

- M.P.I. : 38 voix
- Union des Entreprises : aucune voix
- 5 bulletins blancs

La majorité des membres du Conseil estime qu'un autre tour devrait être organisé et qu'il convient de s'en tenir strictement au statut qui prévoit trois tours pour l'élection du Président, mais ne dit rien, s'agissant de l'élection des organisations syndicales. Aucun élément n'interdit alors, l'organisation d'un autre tour, pour tenter de sortir de cette situation.

Deux pouvoirs sont parvenus entre temps. Le Président demande l'avis du Conseil sur la prise en compte de ces deux votes potentiels.

La majorité des membres convient qu'il faut prendre en compte les deux procurations et qu'un autre tour doit être organisé.

Un quatrième tour est organisé (45 votants). Les résultats sont les suivants :

- M.P.I. : 41 voix
- 4 bulletins blancs

L'Association des M.P.I. est donc élue.

Il conviendra d'informer ces deux organisations afin qu'elles désignent le membre appelé à siéger au Conseil et en premier lieu à participer à l'élection du Président le 16 novembre prochain.

4 - Election des membres de la Section Permanente du Conseil d'Administration

La Section Permanente est composée de 25 membres désignés par les membres du Conseil d'administration et comprend :

- 11 représentants des enseignants chercheurs (dont les deux vice-présidents) ;
- 3 personnalités extérieures ;
- 8 représentants des étudiants ;
- 3 représentants des personnels IATOSS.

Monsieur BURAC rappelle le rôle de la section permanente , qui est en fait appelé à répondre à l'urgence de problèmes qui peuvent intervenir, entre deux sessions ordinaires du conseil.

Monsieur ARCONTE souligne la nécessité, compte tenu de l'élection d'un vice-président étudiant, de modifier l'article 16 comme suit :

- 11 représentants des enseignants chercheurs dont le 1^{er} vice-président du conseil d'administration ;
- 8 représentants des étudiants dont le vice-président étudiant du conseil ;
- le reste sans changement.

Mise aux voix, cette modification est approuvée à l'unanimité.

Monsieur BERNABE propose que chaque composante soit représentée. Outre le Vice-Président, Monsieur BURAC, il est proposé les noms suivants :

MM. CONFIANT, SAINT-CYR, THERESINE, NAKOULIMA, ALIN, JANKY, LINGUET, MAILLE, JASOR et KOUADIO.

Pour les personnalités extérieures : un représentant par pays. Il s'agit de :

- Monsieur GLAUDE Vital, Max : pour la Guadeloupe,
- Monsieur TOUSSAY Hervé : pour la Martinique
- Madame TCHUNG MING Viviane : pour la Guyane

S'agissant des étudiants : 8 représentants dont le vice-président Mlle JUNIEL Aude sont à désigner. Les membres étudiants du conseil suggèrent de ne pas retenir les membres trop souvent absents aux réunions.

Il est proposé les noms suivants :

MM. GIBBONS, ASSELOS, PINEAU, OLIVIER, JEAN-BAPTISTE, FUMONT et ETILE.

Pour les I.A.T.O.S., un représentant par Campus :

- Mme LESCO Marie-Claude (Guadeloupe)
- Mme TARADE Yolaine (Guyane)
- M. PORTECOP Olivier (Martinique)

Appelés à se prononcer sur cette proposition de composition de la Section Permanente du Conseil d'administration, les membres de l'assemblée adoptent celle-ci à l'unanimité.

Monsieur ARCONTE souhaite avant la pause déjeuner que soit abordée la question diverse portant sur la D.B.M. n° 3.

L'Agent Comptable précise que cette D.B.M. n'augmente pas le budget. Il s'agit surtout de débloquer la situation de certaines U.F.R. et de l'administration générale qui n'a plus de crédits sur certaines lignes, notamment pour les déplacements.

Madame PIERRE-JOSEPH s'indigne d'un tel procédé qui consiste à voter une modification du budget pour laquelle les explications seront fournies plus tard. Elle indique que c'est régulièrement qu'il est demandé aux membres du conseil de prendre des décisions à chaud. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'elle en fait la remarque.

Monsieur ARCONTE souligne que c'est à la demande des composantes et services que cette proposition est faite et que souvent, il nous est demandé de réagir dans l'urgence.

Monsieur LINGUET s'étonne ne pas avoir été consulté, car l'I.E.S.G. aussi aurait des opérations à faire inscrire, notamment des recettes complémentaires. Il demande s'il est prévu de prendre en compte les recettes qui relèvent en particulier des opérations liées au C.P.E.R.

Monsieur l'Agent Comptable pense qu'il est possible de préparer une décision modificative qui pourrait être votée le 16 novembre prochain.

Monsieur NAKOULIMA fait remarquer qu'une certaine souplesse est possible, quand il s'agit de l'administration et d'opérations internes, mais rappelle que la faculté de sciences dispose d'un crédit de 139 000 F pour l'achat de matériel informatique qu'il ne peut utiliser du fait de problèmes concernant les marchés informatiques. Ces crédits devront être reportés et utilisés dans les 10 jours. Il attire l'attention du Conseil sur cette situation qui risque de pénaliser sa composante.

Madame TCHUNG MING propose, comme c'est la pratique administrative, que ces demandes de modifications soient introduites par un texte explicatif.

Monsieur MAURIN rappelle que le 16 novembre est consacrée à l'assemblée générale et s'interroge sur le bien fondé d'une telle date pour voter la D.B.M.

Monsieur ARCONTE propose que le Conseil se prononce, par un vote, sur les questions suivantes :

1) Le Conseil accepte-t-il le transfert des sommes demandées par les composantes ?

Mise aux voix, la proposition est acceptée à la majorité, moins une abstention.

2) Le Conseil accepte-t-il le principe de vote d'une D.B.M. le 16 novembre 2001 ?

Ce principe est approuvé à l'unanimité.

L'Agent Comptable précise alors que les documents doivent être tenus à sa disposition, demain soir, pour qu'il puisse en tenir compte dans le document à établir.

A ce point de l'ordre du jour, une autre question diverse est abordée. Monsieur NAKOULIMA attire l'attention du Conseil sur la situation qui résulte d'une insuffisance de la D.G.F. 2002 alors que le ministère estime que cette dotation est supérieure de 20 % aux normes San Remo.

Il indique qu'à la Commission des Moyens, les Doyens se sont émus d'une telle situation. Ils estiment qu'ils seront en situation de non fonctionnement si une dotation supplémentaire n'était pas attribuée à l'U.A.G.

De plus, la dotation en postes tant enseignants que I.A.T.O.S. ne répond pas à nos attentes pour l'année 2002. En effet, seuls sept emplois enseignants et deux emplois IATOS ont été accordés.

Monsieur ARCONTE indique que lors de la Conférence des Présidents d'Université à laquelle il a participé, il a rappelé la situation de sous encadrement de l'Université ainsi que l'insuffisance de la D.G.F.

Il lui a été répondu qu'actuellement notre D.G.F était égale à 100 % de la dotation théorique et qu'il convenait, de faire apparaître au contrat, tous les éléments qui pourraient permettre, éventuellement, d'abonder notre budget.

D'après le contact téléphonique avec Monsieur PERRITAZ, qui savait que notre conseil avait lieu aujourd'hui, ce dernier après négociation accepte de porter le nombre d'enseignants de 7 à 8 ou 9. S'agissant des IATOS, il accorde 6 emplois au lieu de 2.

Pause déjeuner - Reprise des travaux à partir de 14 h 30

Avant d'aborder le point concernant les habilitations, les deux dernières questions diverses sont traitées. Il s'agit :

1) de la suppression de l'accès distant. Monsieur TUTIN s'inquiète de ne plus avoir accès depuis son domicile au serveur.

Madame le Secrétaire Général fait part au conseil de l'enquête policière en cours concernant l'utilisation à des fins peu académiques du serveur à partir de l'accès distant.

Afin de pouvoir régler ce dossier, il a été décidé de supprimer cet accès distant le temps de cette enquête.

Monsieur TUTIN demande s'il n'y pas moyen d'utiliser un dispositif de sécurité afin de mettre assez rapidement le réseau en route.

Monsieur ARCONTE répond que le Service Responsable étudiera toute mesure visant à rétablir le réseau, mais cela interviendra au cas par cas.

2) Monsieur VALMORIN rappelle la demande des jeunes chercheurs domiciliés en Guadeloupe qui souhaitent avoir une adresse électronique et avoir accès à la

liste de diffusion. Il précise que Mme ABAUL avait donné une réponse verbale positive. Il s'agit indique-t-il de jeunes chercheurs, maîtres de conférences et inscrits en thèse, dont certains sont déjà docteurs.

Monsieur NAKOULIMA pense qu'il faut donner les moyens à ces jeunes qui participent, au titre de l'université à l'organisation de la Science en Fête

Madame LESCS propose qu'on les domicilie, si nécessaire, à l'adresse du Bureau de la Recherche Scientifique puisqu'elle est souvent appelée à travailler avec eux.

Madame PIERRE-JOSEPH pense qu'il faudrait aider ces jeunes chercheurs, les former, pour qu'ils puissent mettre en place un budget prévisionnel de fonctionnement.

Monsieur ARCONTE soumet au vote du conseil, le principe de mise en place d'une adresse pour ces jeunes chercheurs. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5 - Approbation des demandes d'habilitation.

Monsieur ARCONTE demande à Monsieur NARAYANINSAMY, vice-président du C.E.V.U. de rapporter les délibérations de la Section Permanente du CEVU du 11 octobre et de la séance plénière du 26 octobre.

1) La section permanente du 11 a examiné les règlements du Contrôle des connaissances non présentés ou sur lesquels des observations importantes avait été formulées par le CEVU du 14 juin. Etaient concernés, les Facultés des Lettres et Sciences Humaines, de Droit et d'Economie de Martinique, l'U.F.R. des Sciences Juridiques et Economiques, de l'IESG, la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles et l' IUT. Les modifications proposées figurent dans le compte rendu joint au dossier. Les règlements ainsi modifiés doivent être affichés à l'attention des étudiants. A noter que lors de la séance du 14 juin le CEVU avait émis en première lecture un avis favorable au règlement du DESS « Gestion et évaluation des entreprises », en deuxième lecture certaines contradictions avec l'arrêté du 30 mars 1992 sont relevées ; des corrections sont demandées.

La section permanente donne un avis favorable aux DU présentés par la faculté de médecine ainsi que pour celui demandé par le SEPFC pour préparer à la licence « Administration Publique ». Dans la perspective d'un cadrage et d'un suivi des DU, le CEVU propose que des durées d'habilitations soient attachées aux DU (3 ou 4 ans) et que la modélisation APOGEE intègre cette durée.

S'agissant du FAVE, un groupe de travail a proposé des critères d'utilisation du FAVE et un dossier type de demande d'aide à l'attention des associations.

En l'absence de prévision pour le montant du FAVE 2001, il est convenu de prendre comme base le même montant que la prévision de 2000, soit 300 000 F. Sur ce montant il est décidé de ne pas dépasser pour les subventions aux

associations 150 000 F. Bien entendu dès que le montant réel sera connu les ajustements seront effectués conformément aux critères approuvés et un nouvel appel sera lancé pour financer d'autres projets.

Le tableau annexé au compte-rendu indique les subventions allouées.

La circulaire ministérielle du 29 août 2001, publié au BO du 6 /09/01, préconise dans le cadre du développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes, deux mesures fortes :

- La mise en œuvre du « Bureau de la vie étudiante »
- Le remplacement du FAVE par le FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

Le mode de gestion de ce fonds unique est différent du FAVE et nécessite la mise en œuvre d'une méthodologie particulière qui passe par une ligne budgétaire spécifique et un moyen d'identification des associations actives sur chaque campus. Une des caractéristiques de ce fonds est qu'il peut être abondé par d'autres sources que les droits d'inscription, contrairement au FAVE.

Dans le cadre du CEVU et de la politique de déconcentration, des propositions pour une gestion de ce fonds, seront faites, à compter de la prochaine rentrée.

2) Le CEVU du 26 octobre avait pour objet l'examen complémentaire des demandes d'habilitation dans le cadre du contrat.

A la note de présentation est jointe les tableaux pour le SEPFC, les Facultés des Lettres et Sciences Humaines et Sciences Exactes et Naturelles. Pour les autres composantes, ce sont les mêmes tableaux que ceux présentés au Conseil d'Administration du 24 septembre.

D'une manière générale, on peut noter que la note de cadrage sur les habilitations, approuvée par le CEVU du 14 juin et le Conseil d'Administration, n'a pas eu tous les effets escomptés, dans l'élaboration, par chaque composante de son offre de formation. C'est en particulier vrai pour ce qui concerne les éléments d'organisation et de contrôle de connaissance.

- La fiche CEVU non ou incomplètement remplie dans bien des cas.

Cette fiche était conçue comme la vitrine du diplôme. En plus de l'information du CEVU. Elle est aussi destinée à l'information du public en général et des lycéens en particulier et doit assurer une bonne lisibilité du diplôme. Dans ce but elle sollicitait des informations différentes du dossier d'habilitation, comme par exemple : le poids en pourcentage des matières fondamentales, la charge journalière et hebdomadaire pour l'étudiant.

- Certains diplômes comportent un nombre important d'épreuves, on peut dépasser facilement 20 examens pour valider une année.

C'est dire que certains objectifs pédagogiques du cadrage ne sont pas totalement réalisés.

- Les critères sont ceux évoqués dans la note de présentation du CEVU du 22 /09.
- Certains souhaits du CEVU n'ont pas été réalisés, en particulier sur la concertation entre composantes sur les DESS.

On peut résumer en quelques chiffres ces habilitations :

HABILITATIONS UAG / Contrat 2002-2005 :

(Non compris IUT et DEA)

| HABILITATIONS 2002 - 2005 | | | | | | | | |
|--|-----------|--|--|-------------------|--|-----------|--|---|
| COMPOSANTE | SEPFC | LSH | Droit 97-2 | SJE 97-1 | IESG | STAPS | SEN | Total |
| Renouvellements | 02 | 34 | 12 | 15 | 06 | 03 | 22 | 94 |
| Créations/ observation | 00 | 11 dont 3 mentions de licence | 04 dont 2 qui remplacent 2 existants | 02 | 07 Dont 2 seconds cycles modifiés | 00 | 04 | 28 |
| Formations Professionnelles | | 1 IUP + 2 LP + 3 DESS | 2 LP + 1 DESS | 5 DESS | 1 DEUST + 3 LP | | 1 IUP + 1 LP (97-2) | 19 dont 9 DESS |

| EVOLUTION | | | | |
|---------------------------------|---------------|----------------|-----------------|------------|
| | Premier Cycle | Deuxième Cycle | Troisième cycle | TOTAL |
| EN 89/90 1° évaluation | 18 | 22 | 04 | 44 |
| EN 2000/2001 2° évaluation | 22 | 64 | 06 | 92 |
| Rentrée 2002 nouveau contrat | 24 | 88 | 10 | 122 |

On notera que la part des formations professionnelles y compris les DESS passe de **6,5 %** à **15,6 %**, de l'offre totale de formation, mais cette offre est essentiellement à bac +3 ou bac +5.

L'offre de formation globale de 2° cycle est en progression et passe de **69,6 %** à **72 %** de l'offre totale.

Par contre l'offre de formation en premier cycle passe de **24%** à **19,7%** de l'offre totale. La possibilité de recrutement post-bac est peu diversifiée, seulement deux nouveaux premiers

cycles (Arts plastiques, DEUST). Dans ces conditions peut-on espérer réduire le taux de fuite des bacheliers de notre bassin de recrutement ?

Monsieur GRIVELET signale que l'I.S.E.F. et le D.P.A. sont deux départements distincts et les diplômes doivent être disjoints.

Monsieur CONFIANT dans un très long discours s'étonne que la faculté des lettres puissent proposer à l'habilitation un si grand nombre de diplômes. Il estime que cette attitude n'est pas responsable, compte tenu entre autre, du faible taux d'encadrement de cette composante. Cette attitude à terme, risque d'hypothéquer l'avenir de l'université. Il s'insurge d'autre part, du fait que certains diplômes soient créés sous le sigle du D.E.P.A. dont il est le Responsable alors qu'il n'en a pas été tenu informé.

Il estime que c'est un manque de sérieux et souhaite que le Conseil se prononce défavorablement sur ces dossiers.

Monsieur DAVIDAS va dans le sens de Monsieur CONFIANT en précisant qu'il n'est pas question de mettre en place des formations sans moyens supplémentaires et c'est à ce titre, qu'il se prononce défavorablement à la duplication des enseignements d'anglais à l'antenne de la faculté des lettres.

Monsieur BERNABE exprime, son dissentiment vis à vis des propos de Monsieur DAVIDAS relativement à cet aspect de la délocalisation. Il estime en effet qu'au D.S.I. doit correspondre le D.L.I. qui est une résolution des assises de l'Université. S'il est vrai que les moyens doivent être donnés pour tout nouvel enseignement, il est cependant indéniable que le D.L.I. doit être mis en place selon le cadre défini. Il rappelle en plus, que le Conseil d'U.F.R. et le Conseil d'Administration sont au dessus des collègues d'un département.

Monsieur CHALI s'élève contre l'attitude hypocrite de certains collègues. Il rappelle dans quelle mesure l'U.F.R. des lettres a été amenée à proposer certains diplômes, en tenant compte de la vision politique de l'U.A.G. dans le cadre du contrat d'une part, de la professionnalisation souhaitée par le Ministère d'autre part.

Il souhaiterait que les choses soient claires et que l'honnêteté soit à la base des réflexions des uns et des autres. S'agissant entre autre, du CREPIJ dont Monsieur CONFIANT s'interroge sur le bien fondé, il rappelle que le diplôme est délivré en convention avec PARIS XIII et qu'il s'agit de former des intervenants pour l'insertion des jeunes.

Monsieur ETILE convient qu'il faut diversifier les filières de formation, mais pas à n'importe quel prix. Il ne faudrait surtout pas créer des diplômes, dans le seul but de créer, alors qu'ils ne répondraient pas à une vraie demande.

Monsieur CONFIANT pense qu'il faut consolider l'existant et qu'il y a par exemple en science de l'éducation, une vraie demande, avec plus de 400 étudiants à encadrer. Il souhaite que bon ordre soit mis dans tout ceci, pour éviter que le ministère ne fasse le ménage à notre place.

Monsieur ARCONTE fait remarquer :

- 1) que le message du ministère est clair "faites le ménage, sinon nous le ferons"
- 2) qu'obtenir une habilitation ne signifie pas obligatoirement que les moyens suivront ;
- 3) s'agissant des délocalisations et en particulier des enseignements littéraires en Guadeloupe, l'unité de notre université passe par un équilibre entre les différents sites. Le D.L.I. doit donc être mis en place.

Il indique en outre que cela fait trois ans que les collectivités et l'Etat attendent des informations sur l'ouverture des filières littéraires en Guadeloupe.

Concernant plus particulièrement des demandes de création de diplômes, Monsieur ARCONTE trouve surprenant que le responsable d'un département ne soit pas informé de ce qui va se faire au sein de celui-ci.

Il faut savoir que le bassin de recrutement existe, s'agissant de certains diplômes. C'est ainsi la formation Français Langue Etrangère trouve son public parmi les étudiants de science du langage, des étudiants étrangers et pour la plupart parmi les enseignants en poste en République dominicaine et bientôt en Haïti.

Tout ceci ne doit pas pour autant nous conduire à aller à l'aventure. La sagesse voudrait que l'on conforte l'existant et que l'on se donne les moyens d'un meilleur accompagnement des étudiants pour améliorer le taux de réussite.

Actuellement, nous n'avons pas les moyens d'une politique trop ambitieuse ; il convient cependant de se fixer des étapes, d'entamer un processus dans un cadre bien défini.

Mme PIERRE-JOSEPH rappelle le sondage faisant apparaître l'U.A.G. à l'avant dernière place des universités françaises. Elle pense qu'il faudrait élargir la palette des formations, mais en consolidant l'existant.

Monsieur BURAC estime qu'une analyse de la situation, compte tenu de cette enquête, doit être faite afin de savoir quelles leçons en tirer et comment mieux faire. Il faut en premier lieu évaluer nos besoins et mobiliser nos partenaires. En clair, il faudra faire un état des lieux auprès de chacune des composantes et diversifier nos demandes auprès des autres ministères.

Monsieur ASSELOS estime que le premier constat est la surpopulation étudiante, notamment en 1^{ère} année de droit où l'on se retrouve à 800 étudiants avec des groupes de TD à 40 ou 50. Les conditions de travail sont dans ce cas désastreuses et de plus, les inscriptions de plus en plus tardives en cours d'année, ne favorisent pas la réussite.

Monsieur ETILE est d'avis qu'il faut consolider l'existant à condition toutefois que l'orientation des étudiants soit revue - possibilité d'autres choix - pour améliorer le taux de succès.

Monsieur VALMORIN indique qu'il y a opposition entre statu quo et création à outrance. Une autre alternative est de remplacer certaines formations. Il estime qu'il conviendrait de revoir dorénavant la politique de recrutement et favoriser la notion de

pôle d'excellence pour attirer les étudiants, en leur proposant par exemple des formations aux CAPES et à l'agrégation.

Monsieur BERNABE souligne la gravité de la situation et indique qu'il n'est plus l'heure de vœu pieu, car nous n'avons pas la capacité à émouvoir le ministère sur le financement. Il appartient donc au conseil d'administration de se prononcer : le réalisme n'est pas forcément réducteur, il peut être promoteur. Le taux d'encadrement de la faculté des Lettres devra être pris en compte pour arriver, en fin de contrat, au niveau des composantes les mieux dotées.

Monsieur ALIN se dit sensible aux arguments de Monsieur CONFIANT, mais estime qu'il existe un problème interne de management qui fausse le débat. Cependant il pense que l'U.A.G., dans le cadre des demandes d'habilitation, se doit d'être lisible. Dans sa volonté de se développer, elle doit :

- consolider pour mieux orienter,
- faire des choix judicieux.

MM. CONFIANT et L'ETANG ne comprennent pas bien le choix du C.E.V.U., s'agissant des habilitations retenues. Ils pensent qu'il y a un problème de politique générale.

Monsieur DELUGE qui participe pour la première fois à une réunion du conseil estime, qu'il convient de prendre les bonnes décisions. Il ne faut surtout pas perdre de vue que les étudiants sont au centre de nos préoccupations. C'est à ce titre d'ailleurs, que le Conseil Général de la Martinique décide d'aider l'université, par réajustement compte tenu du désengagement de plus en plus marqué de l'Etat.

Monsieur BURAC suggère alors de faire des choix parmi toutes ces demandes.

Monsieur MARBOT, pense que l'U.A.G. doit avoir une politique agressive, qu'elle ne doit pas pratiquer de coupe trop draconienne, car le ministère aurait à bon droit de retenir les seules demandes faites. Il faut une formation décente pour les étudiants. Si nécessaire, des études devraient être faites pour savoir quelles formations répondent aux attentes de notre public étudiant.

Monsieur VIRASSAMY rappelle que la faculté de droit n'a fait que deux demandes nouvelles d'habilitation. Il indique cependant, qu'à l'U.A.G. nous jouons notre rôle social en accueillant tous les bacheliers de nos régions. Cette situation influence effectivement les résultats.

Monsieur CHALI fait remarquer, s'agissant de la faculté des lettres, qu'il n'y a que 8 créations nettes.

Monsieur CONFIANT estime qu'il convient cependant de ne retenir que quatre demandes sur ces huit.

Monsieur NAKOULIMA, souhaite une souplesse dans l'attitude à avoir face à ces demandes d'habilitations. Il pense que l'on doit tenir compte des nouveaux besoins et

que l'on accepte la fermeture de certaines filières, à partir de critères définis, tels par exemple, le nombre d'étudiants inscrits dans la formation.

Monsieur ARCONTE après avoir entendu les réactions des uns et des autres, sur ce dossier sensible, pour notre université, fait la proposition suivante, et demande au Conseil de se prononcer sur celle-ci.

"Toute ouverture de filières doit faire l'objet d'un avis du Conseil d'administration, après consultation du C.E.V.U., même si l'habilitation est obtenue"

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

Monsieur BERNABE estime cependant que cette clause de sauvegarde est valable en aval, mais qu'il faut se prononcer sur l'amont, à savoir l'amélioration du taux d'encadrement de la faculté des lettres. Autrement, ce sont les autres composantes qui nous subventionneraient.

Monsieur ALIN pense que cette clause est judicieuse, mais cela ne doit en rien masquer notre difficulté à trancher. Il faut afficher une vraie lisibilité vis à vis du ministère.

Le principe de limiter par composante le nombre de création de diplômes est mis aux voix.

Il est adopté à la majorité, moins une abstention.

Le conseil se prononce ensuite sur le nombre de créations à retenir au maximum, par composante.

Le nombre de **cinq** est avancé. Le Conseil se prononce à la majorité, moins deux abstentions.

Le Conseil retient pour la faculté des Lettres les (5) formations suivantes :

- le D.E.S.S. F.L.E.
- la licence professionnelle Métier du Patrimoine
- le D.E.S.S. Mastaire (Consultant en formation multimédia)
- le D.E.U.G. Arts Plastiques
- la licence Arts Plastiques

Compte tenu de l'heure tardive, la discussion sur le contrat n'est pas poursuivie. Monsieur ARCONTE demande au Conseil de l'habiliter à continuer la discussion avec le Ministère.

Monsieur NAKOULIMA souhaite fournir des compléments techniques à prendre en compte à l'occasion de la discussion du contrat.

La séance est levée. Il est 17 h 30.